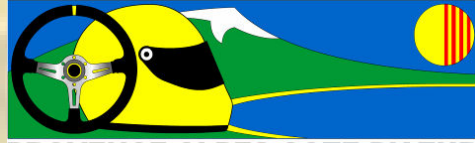




FFSA
COUPE DE FRANCE RALLYE

COMITE REGIONAL SPORT AUTOMOBILE

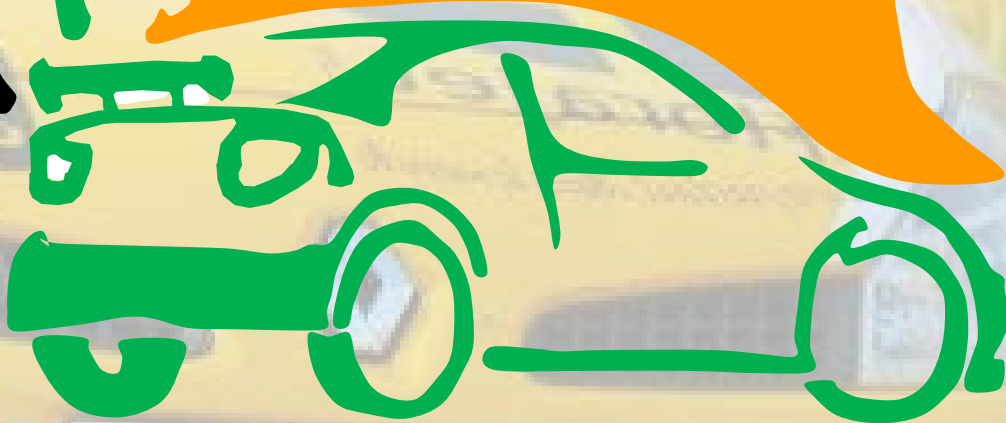


PROVENCE ALPES COTE D'AZUR



21ème Rallye National de
**HAUTE
PROVENCE**

*19 et 20
Septembre
2009*



**COUPE DE FRANCE DES RALLYES
(Coef. 3)**

REGLEMENT PARTICULIER

SOMMAIRE

• <i>Palmarès</i>	<i>page 2</i>
• <i>Programme – Horaires</i>	<i>page 3</i>
• <i>Tableaux d'affichage officiel</i>	<i>page 3</i>
• <i>Programme des réunions du collège des commissaires sportifs</i>	<i>page 4</i>
• <i>Liste des adresses</i>	<i>page 4</i>
• <i>Article 1P. Organisation</i>	<i>page 5</i>
• <i>Article 2P. Assurance</i>	<i>page 6</i>
• <i>Article 3P. Concurrents et pilotes</i>	<i>page 6</i>
• <i>Article 4P. Voitures et Equipements</i>	<i>page 7</i>
• <i>Article 5P. Publicité</i>	<i>page 7</i>
• <i>Article 6P. Sites et infrastructures</i>	<i>page 7</i>
• <i>Article 7P. Déroulement de l'épreuve</i>	<i>page 8</i>
• <i>Article 8P. Réclamations – Appels</i>	<i>page 8</i>
• <i>Article 9P. Classement</i>	<i>page 8</i>
• <i>Article 10P. Prix</i>	<i>page 8</i>

PALMARES

	<i>EQUIPAGES</i>	<i>VOITURES</i>	<i>Gr./Cl.</i>
1988	<i>BRIGNOL – GIRARD</i>	<i>ALPINE A310 V6</i>	<i>F / 13</i>
1989	<i>BRIGNOL – FERRER</i>	<i>ALPINE A310 V6</i>	<i>F / 13</i>
1990	<i>BRIGNOL – FERRER</i>	<i>ALPINE A310 V6</i>	<i>F / 13</i>
1991	<i>DOR – VIALE</i>	<i>BMW M3</i>	<i>A / 8</i>
1992	<i>BRIGNOL – FERRER</i>	<i>ALPINE A310 V6</i>	<i>F / 13</i>
1994	<i>BRIGNOL – ARNAUD</i>	<i>ALPINE A310 V6</i>	<i>F / 13</i>
1995	<i>LATIL – POCHON</i>	<i>FORD ESCORT COSWORTH</i>	<i>A / 8</i>
1996	<i>CLOITRE – COUETTE</i>	<i>BMW M3</i>	<i>A / 8</i>
1997	<i>POUDREL – FROMENT</i>	<i>R5 TURBO TOUR DE CORSE</i>	<i>F / 13</i>
1998	<i>VALLICIONI – GANDOLFI MEI</i>	<i>BMW M3</i>	<i>A / 8</i>
1999	<i>BRIGNOL – SOULEILLET</i>	<i>ALPINE A310 V6</i>	<i>F / 13</i>
2000	<i>BRIGNOL – SOULEILLET</i>	<i>ALPINE A310 V6</i>	<i>F / 13</i>
2001	<i>BALLET – AILLOUD-PERRAUD</i>	<i>CITROËN ZX KIT CAR</i>	<i>A / 7</i>
2002	<i>FANGUIAIRE – MOULIAS</i>	<i>RENAULT MAXI MEGANE</i>	<i>A / 7</i>
2003	<i>BOURCIER – DUCOUSSO</i>	<i>RENAULT MAXI MEGANE</i>	<i>A / 7</i>
2004	<i>BOURCIER – DUCOUSSO</i>	<i>RENAULT MAXI MEGANE</i>	<i>A / 7</i>
2005	<i>BOURCIER – DUCOUSSO</i>	<i>RENAULT MAXI MEGANE</i>	<i>A / 7</i>
2006	<i>BOURCIER – DUCOUSSO</i>	<i>RENAULT MAXI MEGANE</i>	<i>A / 7</i>
2007	<i>FANGUIAIRE – ZAZURCA</i>	<i>CITROËN XSARA KIT-CAR</i>	<i>A / 7</i>
2008	<i>GUIGOU-PONGE</i>	<i>RENAULT CLIO R3</i>	<i>A / 7</i>

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du Règlement	Lundi 27 juillet 2009
Ouverture des Engagements	Dès parution du règlement
Parution du Road Book (à disposition au siège de l'A.S.A.)	Samedi 12 septembre 2009
Clôture des Engagements (Minuit Cachet de la Poste faisant foi)	Lundi 7 septembre 2009
Publication de la liste des engagés Au siège de l'A.S.A.	Lundi 14 septembre 2009
Vérifications des Documents Salle Polyvalente – Avenue Auguste Bastide – PIERREVERT	Samedi 19 septembre 2009 de 7 h 00 à 11 h 00
Vérifications des Voitures Parking de la Mairie - PIERREVERT	Samedi 19 septembre 2009 de 7 h 15 à 11 h 15
1^{ère} Réunion des Commissaires Sportifs Siège social ASA de Haute Provence – MANOSQUE	Samedi 19 septembre 2009 11 h 45
Publication des équipages admis au départ Salle Polyvalente – Avenue Auguste Bastide – PIERREVERT	Samedi 19 septembre 2009 13 h 00
Départ de la 1^{ère} Etape du Rallye Parking de la Mairie - PIERREVERT	Samedi 19 septembre 2009 13 h 30
Arrivée de la 1^{ère} Etape du Rallye Parking du Centre Commercial HYPER U – MANOSQUE	Samedi 19 septembre 2009 23 h 10
Publication des heures et ordre de départ de la 2^{ème} Etape Parking du Centre Commercial HYPER U – MANOSQUE	Dimanche 20 septembre 2009 7 h 00
Départ de la 2^{ème} Etape du Rallye Parking du Centre Commercial HYPER U – MANOSQUE	Dimanche 20 septembre 2009 7 h 30
Arrivée du Rallye Parking de la Mairie - PIERREVERT	Dimanche 20 septembre 2009 12 h 40
Vérifications finales éventuelles GARAGE DES COTEAUX - Avenue de la Couesto – PIERREVERT.	
Publication des Résultats du Rallye Salle Polyvalente – Avenue Auguste Bastide – PIERREVERT	Dimanche 20 septembre 2009 30' après l'arrivée du dernier concurrent
Remise des Prix Salle Polyvalente – Avenue Auguste Bastide – PIERREVERT	Dimanche 20 septembre 2009 16 h 00

TABLEAUX D'AFFICHAGE OFFICIEL

Du lundi 27 juillet au samedi 19 septembre 2009 à 7 h 00, le tableau officiel d'affichage se trouvera à la permanence du rallye :

A.S.A. de HAUTE PROVENCE : Bd Pasteur – MANOSQUE

Le samedi 19 septembre 2009 de 7 h 00 à 15 h 40, le tableau officiel d'affichage se trouvera :

Salle Polyvalente – Avenue Auguste Bastide – PIERREVERT

Du samedi 19 septembre 2009, 23 h 10 au dimanche 20 septembre 2009 12 h 40, le tableau officiel d'affichage se trouvera :

Parking du centre commercial HYPER U – MANOSQUE

Le dimanche 20 septembre 2009 de 12 h 40 à 16 h 00, le tableau officiel d'affichage se trouvera :

Salle Polyvalente – Avenue Auguste Bastide – PIERREVERT

PROGRAMME DES REUNIONS DU COLLEGE DES COMMISSAIRES SPORTIFS

Les réunions du collège des commissaires sportifs se dérouleront à :

Siège social A.S.A. de Haute Provence

Ancienne école de la Luquèce – Boulevard Pasteur – 04100 MANOSQUE

Samedi 19 septembre 2009 à 11 h 45 et 23 h 30 et dimanche 20 septembre 2009 à 12 h 45

LISTE DES ADRESSES

ORGANISATEUR ET SECRETARIAT DU RALLYE	A.S.A. DE HAUTE PROVENCE Maison de l'Automobile Boulevard Pasteur 04100 MANOSQUE Tél. : 04.92.72.05.32 – Fax : 04.92.72.75.90 e-mail : asa.hteprovence@wanadoo.fr
ACCUEIL DES OFFICIELS	Samedi 19 septembre 2009 de 7 h 00 à 12 h 00 Salle Polyvalente – Avenue Auguste Bastide 04860 PIERREVERT
ACCUEIL DES PARTENAIRES PRESSE INVITES	Samedi 19 septembre 2009 de 7 h 00 à 12 h 00 Salle Polyvalente – Avenue Auguste Bastide 04860 PIERREVERT
VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES	Salle Polyvalente Avenue Auguste Bastide 04860 PIERREVERT
VERIFICATIONS TECHNIQUES	Parking de la Mairie 04860 PIERREVERT
PARC FERME	Le samedi 19 septembre 2009 de 7 h 00 à 15 h 40 : Parking de la salle polyvalente – PIERREVERT Du samedi 19 Septembre 2009 23 h 10 au dimanche 20 septembre 2009 9 h 40 : Parking centre commercial HYPER U – MANOSQUE Le dimanche 2009 de 12 h 40 à 16 h 00 : Parking de la salle polyvalente – PIERREVERT
PERMANENCE DU RALLYE	De la date d'ouverture des engagements, au dimanche 20 septembre 2009 à 16 h 00 : A.S.A. DE HAUTE PROVENCE Boulevard Pasteur - 04100 MANOSQUE Tél. : 04.92.72.05.32 – Fax : 04.92.72.75.90
REMISE DES PRIX	Salle Polyvalente Avenue Auguste Bastide 04860 PIERREVERT

Article 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile de Haute Provence organise les 19 et 20 septembre 2009, le **21^{ème} RALLYE NATIONAL DE HAUTE PROVENCE**, en qualité d'organisateur administratif et technique.

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la FFSA, n° 178 en date du **12 juin 2009**. Permis d'organisation du Comité Régional n° 36 en date du **9 juin 2009**.

Comité d'Organisation

Organisation Générale
Intendance / Hébergement
Partenaires
Commissaires
Matériel
Remise des Prix
Divers

- Patrice POCHON
- Florence DEWERDT
- Jean Paul POCHON
- Robert HEIN
- Olivier GUILLAUME
- Francine POCHON
- Membres A.S.A de Haute Provence

Secrétariat du Rallye

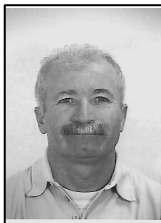
A.S.A. DE HAUTE PROVENCE
Maison de l'Automobile - Boulevard Pasteur
04100 MANOSQUE
Tél. : 04.92.72.05.32 – Fax : 04.92.72.75.90

Organisateur Technique

A.S.A. DE HAUTE PROVENCE
Représenté par Monsieur Jean Paul POCHON

1.1P. - OFFICIELS

Délégué Comité	:	- Rémi TOSELLO	11228-0706
Collège des Commissaires Sportifs :			
Président	:	- Gilbert GIRAUD	4864-0701
Membres	:	- Max DECARPENTRIE	3433-0730
		- Christine DESSORIS-EYDOUX	8178-0727
		- Françoise GERLAND	10193-0508
		- Jean Louis VATON	5493-0728
Secrétaire	:	- Laurent DE METS	53293-0730
Direction de Course :			
Directeur de Course	:	- André EYDOUX	7205-0727
Directeurs de Course Adjoints	:	- David BERETTI	20543-0606
		- Jeanne BOÏ	27373-0606
Directeur de Course chargé du BBR	:	- Gérard GHIGO	1967-0729
Directeurs de Course délégué aux ES	:	- Yannick BARDIN	46622-0726
		- Marie-Odile VINCENZINI	9656-0727
Directeur de Course délégué aux Inter	:	- Patrick LATIL	3027-0722
Médecin Chef	:	- Jean Noël LUPPI	152563-0729
Commissaire Technique Responsable	:	- Lismon LAMBERT	3582-0726
		- Valérie BERETTI	122514-0606
		- Philippe BLANC	38131-0727
		- Loys BORDERON	183288-0727
		- Daniel LAPIQUE	5826-0729
		- Dominique TURPIN	119021-0721



Chargée des relations avec la Presse : - Francine POCHON 57592-0730
Classements : - Toprallye.com
Speaker : - Michel VIGNAL (Phocéa production)

1.2P. - ELIGIBILITE

Le « 21^{ème} RALLYE NATIONAL DE HAUTE PROVENCE » compte pour :

- la Coupe de France des Rallyes Nationaux 2^{ème} Division 2009 coefficient 3,
- les Challenges du Comité Régional Provence - Alpes - Côte d'Azur 2009, suivants : rallye asphalte "pilotes", rallye asphalte "copilotes", rallye asphalte "jeune espoir", rallye féminin

1.3P. - VERIFICATIONS

Les équipages recevront avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications qui auront lieu le **samedi 19 septembre 2009 de 7 h 00 à 11 h 15** :

Administratives : Salle Polyvalente – Avenue Auguste Bastide – 04860 PIERREVERT.
Techniques : Parking de la Mairie – 04860 PIERREVERT.

A l'issue des vérifications les véhicules seront mis en parc fermé (Parking de la Mairie PIERREVERT) jusqu'à leur heure de départ.

Les vérifications finales auront lieu :

GARAGE DES COTEAUX - Avenue de la Couesto – 04860 PIERREVERT.

Prix de la main d'œuvre : 45,00 € TTC.

Article 2P. ASSURANCES

(Conforme au règlement standard F.F.S.A.)

Article 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. - DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS

3.1.1P. Concurrent Admis

(Conforme au règlement standard F.F.S.A.)

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 21^{ème} RALLYE NATIONAL DE HAUTE PROVENCE doit adresser au secrétariat du rallye la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée avant le **lundi 7 septembre 2009** minuit (cachet de la poste faisant foi).

3.1.10P. Le nombre d'engagés est fixé à **130** voitures maximum. Lorsque le chiffre sera atteint les suivants seront considérés comme des suppléants et inscrits sur une liste d'attente.

3.1.11P. Les frais de participation sont ainsi fixés :

- avec la publicité facultative de l'organisateur : **380,00 €**
- sans la publicité facultative de l'organisateur : **760,00 €**
- avec location d'un system Hans* : **440,00 €**
(* dans la limite des stocks disponibles : 10)
- aux équipages (1^{er} pilote) de l'A.S.A. de Haute Provence : **330,00 €**

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des frais de participation.

Article 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. – VOITURES AUTORISEES

Sont autorisées les voitures homologuées, à la date des vérifications techniques, qui correspondent aux prescriptions de l'Annexe « J » du Code Sportif International pour les voitures du groupe A (y compris WRC, Super 2000, Kit-Car, Super 1600), les voitures du groupe R (R1A, R1B, R2B, R2C, R3C, R3D, R3T), les voitures du groupe N et aux prescriptions de la FFSA pour les voitures des groupes F2000 (incluses les F2000 spéciales), FRC, FA, FN, GT de série 2 roues motrices

4.3P. – ASSISTANCE

L'assistance est interdite en dehors des parcs d'assistance définis par l'organisation.

4.3.3P. – Définition de l'assistance interdite

Voiture concurrente quittant l'itinéraire du rallye. L'utilisation ou la réception de tous matériaux manufacturés (solides ou liquides), pièces détachées, outils ou matériel autres que ceux transportés dans la voiture concurrente. Le stationnement d'un véhicule d'assistance et le positionnement ou l'installation de tous matériaux, pièces détachées, outils ou matériel sur l'itinéraire excepté dans un parc ou zone d'assistance. Le transport ou la détention de carburant à bord du véhicule en dehors du ou des réservoirs, du circuit de carburant et de ses annexes autorisés par le règlement, est strictement interdit.

Article 5P. PUBLICITE

Publicité obligatoire:	Panneaux de portières haut	:	WELDOM
	Panneaux de portières bas	:	www.oreca-store.com
	Panneaux de portières coté	:	Collectivités locales
Publicité facultative:	Bandeaux de pare-brise gauche	:	NORAUTO
	Bandeaux de pare-brise droit	:	HYPER U

Article 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. - DESCRIPTION

Le 21^{ème} RALLYE NATIONAL DE HAUTE PROVENCE représente un parcours de 356,26 km. Il est divisé en 2 étapes et 6 sections. Il comporte 10 épreuves spéciales d'une longueur totale de 130,29 km.

Les épreuves spéciales sont :

E.S. 1 – 3 – 5	-	9,60 km	-	3 fois	-	28,80 km
E.S. 2 – 4 – 6	-	17,35 km	-	3 fois	-	52,05 km
E.S. 7 – 9	-	6,87 km	-	2 fois	-	13,74 km
E.S. 8 – 10	-	17,85 km	-	2 fois	-	35,70 km

L'itinéraire horaire fait l'objet de l'annexe du présent règlement.

L'intervalle entre chaque voiture sera d'une minute.

L'heure officielle de l'épreuve sera celle de l'horloge parlante (tél. : 3699).

Le découpage de l'itinéraire, ainsi que les contrôles horaires, contrôles de passages, périodes de neutralisation, etc... seront repris dans le carnet de contrôle et le road book qui sera disponible à partir du samedi 12 septembre 2009 en raison des reconnaissances réglementées à l'article 6.2P.

6.2P. – RECONNAISSANCES

(Conforme au règlement standard F.F.S.A.)

6.2.6P. Les reconnaissances auront lieu suivant les horaires suivants :

	E.S. 1-3-5	E.S. 2-4-6	E.S. 7-9	E.S. 8-10
Samedi 12 septembre	9 h 00 à 18 h 00	9 h 00 à 18 h 00	9 h 00 à 18 h 00	9 h 00 à 18 h 00
	21 h 00 à 23 h 00	21 h 00 à 23 h 00		
Dimanche 13 septembre	9h 00 à 18 h 00	9 h 00 à 18 h 00	9h 00 à 18 h 00	9 h 00 à 18 h 00
Jeudi 17 septembre	9 h 00 à 18 h 00	9 h 00 à 18 h 00	9h 00 à 18 h 00	9 h 00 à 18 h 00
	21 h 00 à 23 h 00	21 h 00 à 23 h 00		
Vendredi 18 septembre	9h 00 à 18 h 00	9 h 00 à 18 h 00	9h 00 à 18 h 00	9 h 00 à 18 h 00

Article 7P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

7.2.P. - DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

Les signes distinctifs des commissaires sont :

- Commissaires Chef de poste Chasubles Orange barrée
- Commissaires de routes Chasubles Orange
- Directeurs d'épreuves Chasubles Rouges
- Médecin Chasubles Blanches

Article 8P. RECLAMATION - APPEL

(Conforme au règlement standard F.F.S.A.)

Article 9P. CLASSEMENT

(Conforme au règlement standard F.F.S.A.)

Article 10P. PRIX

PRIX EN ESPECES :

Tous les prix sont cumulables

Cl't	Général		Groupes (5)				Féminin
	1 à 80	+ de 80	1 à 4	5 à 20	21 à 40	+ de 40	
Partants							
1 ^{er}	800 €	1000 €	250 €	320 €	320 €	320 €	250 €
2 ^{ème}	500 €	700 €			250 €	250 €	
3 ^{ème}	300 €	500 €			200 €	200 €	
4 ^{ème}	200 €	300 €			150 €		
5 ^{ème}	100 €	200 €					

Cl't	Classes (22)				
	1 à 4	5 à 10	11 à 15	16 à 20	+ de 20
Partants					
1 ^{er}	250 €	380 €	380 €	380 €	380 €
2 ^{ème}			280 €	280 €	280 €
3 ^{ème}			220 €	220 €	220 €
4 ^{ème}			170 €	170 €	
5 ^{ème}			120 €		

Total Maximum distribuable = 33 290 €

COUPES ou TROPHEES :

L'ensemble des concurrents figurant au classement final de l'épreuve seront récompensés.

TROPHEE DAVID COLAIANNI

Ce trophée récompensera l'équipage engagé en groupe N/FN, ayant réalisé le plus grand nombre de meilleurs temps de groupe sur l'ensemble de l'épreuve. Même les équipages ayant abandonné pourront prétendre à ce trophée. .

TROPHEE PEUGEOT SAFA SUD

Ce trophée récompensera l'équipage participant sur un véhicule de la marque Peugeot, le mieux classé au classement général final de l'épreuve.

La remise des prix du 21^{ème} RALLYE NATIONAL DE HAUTE PROVENCE se déroulera le dimanche 20 septembre 2009 à 16 h 00 :

**Salle polyvalente
Avenue Auguste Bastide
04860 PIERREVERT.**